

La CGT-Fouque souhaite à tout le personnel de la MECS Les saints-anges la bienvenue dans la 66 !

66 n'est pas le nombre correspondant à la route mythique qui traverse les États-Unis mais bien celui de la nouvelle convention collective qui s'appliquera à tous les salariés de la MECS Les saints-anges à partir du 1^{er} janvier 2020 !

Et ce malgré une traversée souvent difficile parfois même chaotique ! Mais, au final, nous sommes quand même arrivés à un accord qui permet à tous les salariés de transposer des avantages salariaux et la quasi-totalité des conquits sociaux de la CCN51 dans la nouvelle convention applicable.

C'est, nous semble t-il, une belle réussite pour l'ensemble des employés des Saints-anges.

Le syndicat majoritaire CGT-Fouque, à travers ses délégués (Abdoulaye SAKO et Christian BARBE) qui avaient la lourde responsabilité de signer ou non cet accord, n'ont rien lâché durant toute la période des négociations.

Lors de la dernière réunion, nous avons demandé une suspension de séance afin que les membres du CE puissent donner individuellement leur avis sur les suites à donner à cet accord. À l'unanimité, les membres du CE ont été favorables à ce que le syndicat CGT-Fouque signe cet accord en l'état. C'est donc chose faite maintenant !

Alors, pour toute question concernant les dispositions de votre nouvelle convention collective ou l'application de l'accord d'adaptation du passage de la CCN51 à la CCN66, n'hésitez pas à contacter votre délégué syndical CGT Saints-anges (Abdoulaye SAKO) ou le délégué syndical CGT central de l'association Fouque (Christian BARBE).

Nous sommes certains que la signature de cet accord participera à améliorer vos vacances et vos fêtes de fin d'année !

**Le syndicat CGT-Fouque vous souhaite de joyeuses fêtes et un bon bout d'an !
2020 sera une année riche en rebondissements...**